

Et si on "délégiférait" la loi Gayssot ...

Nicolas Sarkozy a déclaré au Figaro Magazine¹, à la veille des élections régionales, qu'il permettrait au parlement de délégiférer au second semestre 2011.

Ne serait-ce pas l'occasion pour nos élus d'abroger la loi Gayssot du 13 juillet 1990, qui interdit la libre recherche historique sur les crimes contre l'humanité attribués au régime nazi ?

L'ADLRH ne conteste pas que de tels crimes ont été commis. Elle prétend seulement qu'il reste des zones d'ombre qui n'ont pas encore été suffisamment éclaircies, parce que la recherche historique a été entravée à leur égard.

En particulier, l'existence de chambres à gaz homicides dans certains camps de déportés n'a pas encore été indiscutablement élucidée. Certains, comme Robert Faurisson, l'ont contestée et y voient même une impossibilité technique. D'autres ont pensé avoir démontré leur existence, comme Jean-Claude Pressac dans son livre *Auschwitz, technique and operation of the gaz chambers*, édité à la Beate Klarsfeld Foundation (New-York, 1989). A cette démonstration a répondu le livre d'un jeune chimiste allemand, Germar Rudolf, dans un livre traduit en français sous le titre "Le Rapport Rudolf" (éd. Vrij Historisch Onderzoek, Anvers, 1996).

Germar Rudolf a payé son audace d'une condamnation à cinq ans de prison. Quant à Jean-Claude Pressac, il n'a pas eu le temps de répondre à Germar Rudolf, parce qu'il est mort en 2006 à l'âge de cinquante neuf ans. Et le chercheur italien Carlo Mattogno, que Pressac tenait en haute estime, vient de publier *Le camere a gas di Auschwitz*.

Tant que cette question, à haute valeur symbolique, n'aura pas été définitivement résolue par une libre recherche historique, elle empoisonnera la construction européenne. Après une longue période de culpabilisation, les Allemands finiront par rejeter une accusation déshonorante, qui leur paraîtra intolérable parce qu'insuffisamment fondée. Ils échangeront alors leur culpabilisation contre un ressentiment compréhensible, mais lourd de conséquences imprévisibles.

Michel Sergent, président de l'ADLRH
(Association pour la Défense de la Libre Recherche Historique)

¹"Au second semestre 2011, le Gouvernement marquera une pause pour que le Parlement puisse, s'il le désire, délégiférer". (Le Figaro Magazine n°20407 du 12 mars 2010, p.42)